

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 032-213203706-20260623-732026-DE

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	15	15
DATE DE LA CONVOCATION : 18/06/2026		
Objet : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation		
Délibération N°	73-2026	

SEANCE ORDINAIRE N°08-2026

Du 23 juin 2026

L'an deux mille-vingt-six le vingt-trois juin à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents: BALLESTER Éric, VILLADIEU Catherine, FOURSIN Guy, DERREY Alain, RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène, DESIRAT Véronique, ORMIERE Sylvie, MATTIUZZO Cyril, POUTEAU Lionel, , CHOMARAT Caroline

Absents excusés: GAURAN Jean-Luc, PLEWA Claude, TERNIER Gilles, RAGUENEAU Laure,

Secrétaire de séance : VILLADIEU Catherine

Procurations : Jean-Luc GAURAN donne procuration à Sylvie ORMIERE
Claude PLEWA donne procuration à Catherine VILLADIEU
Gilles TERNIER donne procuration à Caroline CHOMARAT
Laure RAGUENEAU donne procuration à Lionel POUTEAU
Michèle VILLEMUR donne procuration à Marie-Hélène RAZAFIMANANTSOA

Le maire de la commune de Saint-Clar

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Après délibération,

Vu l'article 1406 *bis* du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (0 contre, 2 abstentions, 13 pour):

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le maire, Eric BALLESTER

Secrétaire de séance, VILLADIEU Catherine